



PRODUITS CHIMIQUES		N°CAS	CODE RISQUE EUROPEEN	D.R	BTT	CLASS
ACETONE		67-64-1	V	NR	6	0
1,2-DICHLOROETHANE	CA	107-06-2	T, CANCER	NR	4	0
1,2-DICHLOROÉTHANE 76%, PHÉNOL 24%				NT	21	1
1,2-DICHLOROÉTHANE REINCSST				NT	12	1
1-BUTANOL (ALCOOL BUTYLIQUE)	S	71-36-3	X	NT	30	1
2,6-DIMÉTHYL - 4-HEPTANONE		108-83-8	X	G/E	>480	6
ACÉTALDEHYDE	CA,HH	75-07-0	XI	NR	6	0
ACIDE ACÉTIQUE (GLACIAL)		64-19-7		F	24	1
ACÉTONITRILE		75-05-8	T	NT	12	1
ACRYLAMIDE (50%)	S,CA,CS,EH	79-06-1	T,CANCER	G/E	>480	6
		79-10-7			38	2
FLUORURE D'AMMONIUM (40%)		12125-01-8		G/E	>480	6
HYDROXYDE D'AMMONIUM (<30%)		1336-21-6	X	G/E	>480	6
		1336-21-6				
ACÉTATE D'AMYLE		628-63-7	V	NT	18	1
ANILINE	S,EH	62-53-3	T	G	65	3
ACIDE DE BATTERIE		7664-93-9	Cx	G/E	>480	6
BENZALDÉHYDE		100-52-7	X	NT	18	1
BENZÈNE	S,CA,CH	71-43-2	T,CANCER	NR	7	0
BUTOXYPROPANOL		5131-66-5	X	G/E	>480	6
BUTOXYTRIGLYCOL		143-22-6	X	G/E	>480	6
ACÉTATE DE BUTYLE		123-86-4	V	NT	12	1
SOLVANT BUTYL CARBITOL		112-34-5	X	G/E	>480	6
SOLVANT BUTYL CELLOSOLVE		111-76-2	X	G/E	>480	6
SOLVANT BUTYL DIPROPASOL,		29911-28-2	X	G/E	>480	6
BUTYLÉTHYLÈNE		592-41-6	X	G/E	>480	6
SOLVANT BUTYL PROPASOL		5131-66-8	X	G/E	>480	6
BUTYROLACTONE		96-48-0			88	3
DISULFURE DE CARBONE		75-15-0			4	0
TÉTRACHLORURE DE CARBONE		56-23-5			23	1
HUILE DE RICIN		8001-79-4		G/E	>480	6
POTASSE CAUSTIQUE (45%)		1310-58-3	C	G/E	>480	6
SOUDE CAUSTIQUE (50%)		1310-73-2	Cx	G/E	>480	6
CHLOROBENZÈNE		108-90-7	X	NT	10	0
CHLOROFORME	CA,CS,EH	67-66-3	X,CANCER	NT	4	0
ACIDE CHROMIQUE (50%)	CA	1333-82-0	Cx,SENS	G/E		6
TRIOXYDE DE CHROME	CA	1333-82-0	Cx,SENS	G/E	>480	6
ACIDE CITRIQUE (30%)		77-92-9	n.a.	G/E	>480	6
HUILE DE FRITURE				G/E	>480	6
HUILE DE MAÏS				G/E	>480	6
CRÉSOL	S	1319.77-3	T,C	G/E	>480	6
ACIDE CRÉSYLIQUE	S	1319-77-3	T,C	G/E	>480	6
CYCLOHEXANE		110-82-7	V	NT	18	1
CYCLOHEXANONE	S	108-94-1	X	NT	63	3
CYCLOHEXANOL	S	108-93-0	X	G/E	>480	6
DÉTERGENT				G/E	>480	6
DI-BUTYL PHTALATE (D.B.P)	EH	84-74-2	XI	G/E	>480	6
DI-ISOBUTYL CÉTONE		108-83-8	X	G/E	>480	6
DI-ISOOCTYL PHTALATE (D.I.O.P)				G/E	>480	6
ALCOOL DIACÉTONIQUE				G/E	>480	6

PRODUITS CHIMIQUES		N°CAS	CODE RISQUE EUROPEEN	D.R	BTT	CLASS
PHTALATE DIBUTYLIQUE				G/E	>480	6
DIESEL		77650-28-3	X	G/E	>480	6
DIÉTHANOLAMINE	S	111-42-2	XI	G/E	>480	6
DIÉTHYLAMINE	S	109-89-7	C,X	NR	6	0
ÉTHÉR DIÉTHYLIQUE		60-29-7		NR	4	0
ÉTHÉR MONOBUTYLIQUE DE DIÉTHYLÈNE GLYCOL		112-34-5	X	G/E	>480	6
ÉTHÉR MONOHEXYLIQUE DE DIÉTHYLÈNE GLYCOL		112-59-4	X	G/E	>480	6
ÉTHÉR MONOMÉTHYLIQUE DE DIÉTHYLÈNE GLYCOL		111-77-3	X	G/E	>480	6
ÉTHÉR MONOPROPYLIQUE DE DIÉTHYLÈNE GLYCOL		6881-94-3	X	G/E	>480	6
DIMÉTHYLACÉTAMIDE		127-19-5				
DIMÉTHYL FORMAMIDE (DMF)	S	68-12-2	X	NR	14	1
DIOCTYL PHTALATE (DI(2-ÉTHYL HEXYL) PHTALATE) (D.O.P)		117-81-7		G/E		6
ÉTHÉR MONOBUTYLIQUE DE DIPROPASOL GLYCOL		29911-28-2	X	G/E	>480	6
ÉTHÉR DE MONOBUTYLIQUE DE DI PROPYLENE GLYCOL		29911-28-2	X	G/E	>480	6
ÉTHÉR DE MONOPROPYLIQUE DE DI PROPYLENE GLYCOL		29911-27-1	X	G/E	>480	6
HUILE DE SOJA ÉPOXYDÉE		8013-07-8		G/E	>480	6
ÉTHANOLAMINES		141-43-5	XI	G/E	>480	6
ÉTHOXYTRIGLYCOL		112-50-5	X	G/E	>480	6
ACÉTATE ÉTHYLIQUE		141-78-6	V	NR	6	0
ÉTHYLBUTANOL				G/E	>480	6
ÉTHYLÈNE-GLYCOL		107-21-1	XI	G/E	>480	6
ÉTHÉR MONOPROPYLIQUE D'ÉTHYLÈNE-GLYCOL	S	2807-30-9	X	G/E	>480	6
FORMALDÉHYDE (37%)	CA,CS,HH	50-00-0	T,CANCER	G/E	>480	6
ACIDE FORMIQUE (90%)		64-18-6	Cx	G/E	>480	6
GENKLENE				NR	4	0
GLYCÉRINE		56-81-5		G/E	>480	6
HUILE D'ARACHIDE		8002-03-7		G/E	>480	6
SOLVANT HEXYLCARBITOL		112-59-4	X	G/E	>480	6
SOLVANT HEXYLCELLOSOLVE		112-25-4	X	G/E	>480	6
HYDRATE D'HYDRAZINE (85%)	S,CS,EH	302-01-2	Tx,C,CANCER	G/E	>480	6
ACIDE CHLORHYDRIQUE (10%)	EH	7647-01-0	XI	G/E	>480	6
ACIDE CHLORHYDRIQUE (30%)		7647-01-0		G/E	>480	6
ACIDE CHLORHYDRIQUE (37%)	EH	7647-01-0	C	NT	95	3
PEROXYDE D'HYDROGÈNE		7722-84-1		G/E	>480	6
PEROXYDE D'HYDROGÈNE (30 %)	EH	7722-84-1	C	G/E	>480	6
HYDROQUINONE		123-31-9		G/E	>480	6
IODOMÉTHANE	S,CA,CS	74-88-4	T,C,CANCER	NT	5	0
ALCOOL ISOAMYLIQUE		123-51-3	X	F	45	2
ALCOOL ISOBUTYLIQUE		78-83-1		NT	41	2
CÉTONE ISO BUTYL-MÉTHYLIQUE		108-70-1		NR	11	1
ALCOOL ISOPROPYLIQUE		67-63-0		G	40	2
KÉROSÈNE		8008-20-6	X	G/E	>480	6
KÉROSÈNE (HUILE LAMPANTE)				NT	96	3
ACIDE LACTIQUE (85%)		50-21-5		G/E	>480	6
ACIDE MALÉIQUE		110-16-7		G/E	>480	6
MÉTHOXYTRIGLYCOL		112-35-6	X	G/E	>480	6
MÉTHANOL	S	67-56-1	T	NT	50	2
ACÉTATE DE MÉTHYLE		79-20-9	V	NR	4	0

PRODUITS CHIMIQUES		N°CAS	CODE RISQUE EUROPEEN	D.R	BTT	CLASS
ACRYLATE DE MÉTHYLE		69-33-3		NR	3	0
ALCOOL MÉTHYLIQUE				NT	13	1
CÉTONE DE MÉTHYL-ÉTHYLE		78-93-3	V	NR	4	0
MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE		80-62-6	X,SENS	NR	4	0
SOLVANT MÉTHYLCARBITOL		111-77-3	X	G/E	>480	6
CHLORURE DE MÉTHYLÈNE	CA,CS,HH	75-09-2	T	NR	4	0
LAIT				G/E	>480	6
PRODUITS LAITIERS (BEURRE ETC...)				G/E	>480	6
MONOÉTHANOLAMINE		141-43-5		G/E	>480	6
MORPHOLINE	S	110-91-8	C,X	NT	26	1
ACIDE MURIATIQUE	EH	7647-01-0	X	G/E	>480	6
N,N DIMÉTHYL ACÉTAMIDE	S	127-19-5	X	NT	14	1
N-HEXANE		110-54-3		NR	8	0
N-OCTANOL		111-87-5	X	G/E	>480	6
ACIDE NITRIQUE (10%)		7697-37-2		G/E	>480	6
ACIDE NITRIQUE (65%)		7697-37-2		NT	70	3
NITROBENZÈNE	S,EH	98-95-3	T	NT	34	2
NITROMÉTHANE		75-52-5	X	NT	15	1
OCTANE (ESSENCE)		111-65-9		NT	16	1
PEINTURES À BASE D'HUILE				G/E	>480	6
ACIDE OLÉIQUE		112-80-1	n.a.	G/E	>480	6
HUILE D'OLIVE		8001-25-0	n.a.	G/E	>480	6
ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE (85%)		7664-38-2		G/E	>480	6
ACIDE OXALIQUE		144-62-7		G/E	>480	6
PARAFFINE (52% DE CHLORURATION)				G/E	>480	6
PHÉNOL (76% EN H2O)		108-95-2				
PENTANE		109-66-0	V	NT	9	0
ESSENCE				NT	14	1
ACIDE PERCHLORIQUE (60%)		7601-90-3		G/E	>480	6
ESTER DIBUTYLIQUE DE L'ACIDE PHTHALIQUE	EH	84-74-2	XI	G/E	>480	6
PROPANOL				NT	41	2
PROPETAMPHOS (50% EN ROH)		31218-83-4	X	G/E	>480	6
PROPOXY DIÉTHYLÈNE GLYCOL		6881-94-3	X	G/E	>480	6
SOLVANT PROPYL CARBITOL		6881-94-3	X	G/E	>480	6
SOLVANT PROPYL CELLOSOLVE		2807-30-9	X	G/E	>480	6
ÉTHÉR MONOBUTYLIQUE DE PROPYLÈNE GLYCOL		5131-66-8	X	G/E	>480	6
PYRIDINE		110-86-1	X	NR	10	0
SAFROTINE (50% EN ROH)		31218-83-4	X	G/E	>480	6
HYDROXYDE DE SODIUM (50%)		1310-73-2	Cx			
HYPOCHLORITE DE SODIUM (6%)		7681-52-9	C	G/E	>480	6
STYRÈNE	S,CA,CS	100-42-5	X	NT	12	1
SULFURIQUE (47%) D'ACIDE		7664-93-9	Cx	G/E	>480	6
ACIDE SULFURIQUE (CONCENTRÉ)		7664-93-9	Cx	NT	71	3
ACIDE SULFURIQUE (30%)		7664-93-9		G/E	>480	6
ACIDE TANNIQUE (65%)		1401-55-4		G/E	>480	6
BUTYLAMINE TERTIAIRE		75-69-4		NT	72	3
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE	CA	127-18-4	X	P	11	1
TÉTRAHYDROFURANE		109-99-9	X	NT	8	0
TOLUÈNE	S	108-88-3	X	NR	13	1
TOLUÈNE EXTRA PUR		108-88-3				
TRICHLOROÉTHANE		79-00-5		P	14	1
TRICHLOROÉTHYLÈNE	CA	79-01-6	X	NR	5	0

PRODUITS CHIMIQUES		N°CAS	CODE RISQUE EUROPEEN	D.R	BTT	CLASS
PHOSPHATE DE TRICRÉSYLE (TCP)		1330-78-5	T	G/E	>480	6
TRIÉTHANOLAMINE (TEA)		120-71-6	XI	G/E	>480	6
PHOSPHATE TRIXYLYLE (T.X.P)				G/E	>480	6
XYLÈNE		1330-20-7	X	NR	20	1

GUIDE DE RÉSISTANCE CHIMIQUE DONNÉES DE PERMÉATION ET DE DÉGRADATION

La dégradation est définie comme le changement ou la détérioration d'une ou plusieurs propriétés physiques d'une substance de gant protecteur du fait d'un contact avec un produit chimique. Ces changements peuvent être un écaillage, un gonflement, une désintégration, une fissuration, une décoloration, un durcissement ou un ramollissement.

Le test est réalisé en immergeant complètement un côté d'un échantillon de gant dans un produit test pendant 30 minutes. L'échantillon est alors repesé après séchage complet pour obtenir le pourcentage de variation du poids.

La perméation est un processus par lequel un produit chimique se déplace à travers une substance de gant protecteur au niveau moléculaire. La perméation fait intervenir l'absorption de molécules du produit dans la surface du matériau du gant, puis la diffusion des molécules absorbées dans la substance de gant et enfin la désorption des molécules (à l'intérieur de) la surface opposée de la substance du gant.

Le temps de percée est défini dans EN 374-3 comme le taux de perméation d'un produit chimique dans l'échantillon de gant équivalent à 1 microgramme (millionième de gramme) par centimètre carré par minute ($1\mu\text{g}/\text{cm}^2.\text{mn}$).

INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Les résultats ci-dessus sont obtenus dans des conditions de laboratoire contrôlées, dans un simple but d'orientation. L'objectif est d'aider l'utilisateur à choisir correctement des équipements de protection individuelle. On n'a pas simulé ici les conditions réelles de l'utilisation finale, et il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer le risque et de faire le bon choix de protection contre ce risque. Le fabricant, le distributeur et les agents commerciaux n'acceptent aucune responsabilité quant au choix fait par un utilisateur relativement à un risque particulier. Le fabricant, le distributeur et les agents commerciaux n'expriment aucune garantie ni responsabilité dérivée de l'information fournie quant à l'adéquation de produits particuliers à l'utilisation finale.

CODE DE RISQUE DES PRODUITS CHIMIQUES

S Effets sur la peau. Selon l'ACGIH, ce produit peut imprégner la peau intacte et causer des effets toxiques. Pour une exposition constante, seul un équipement ayant une perméation de plus de 480 minutes peut assurer la protection adéquate requise pour manipuler ces substances fortement toxiques.

CA Cause le cancer chez les animaux, selon le Centre international de recherche sur le Cancer (CIRC).

CH Cause le cancer chez l'homme, selon le Centre international de recherche sur le Cancer (CIRC).

CS Soupçonné d'être un carcinogène humain par le Comité ACGIH VLS. L'agent est cancérigène chez les animaux avec des doses et des voies pertinentes par rapport à l'exposition des travailleurs.

EH Le produit figure sur la Liste des Produits extrêmement dangereux de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis.

HH Le produit apparaît sur la Liste des Produits très dangereux, toxiques et réactifs de 1992. Selon l'OSHA, ce produit chimique présente un potentiel d'événement catastrophique.

NUMÉRO CAS

Les numéros d'identification du Chemical Abstract Service (CAS) sont des identifiants uniques permettant de se référer facilement aux fiches signalétiques de sécurité de produit (Material Safety Data Sheets : MSDS).

Certains produits sont désignés fréquemment par plusieurs noms ; certains synonymes très connus figurent dans ce guide avec le même numéro CAS.

CODE EUROPÉEN DE RISQUE DE TOXICITÉ

Le « Guide européen de la classification et du marquage des substances dangereuses » a établi une grille d'étiquetage pour que toute personne qui manipule des produits dangereux en connaisse les risques pour la santé. Les produits dangereux peuvent causer des lésions par inhalation, par ingestion ou par contact avec la peau, même après une exposition unique, ou a fortiori après une exposition prolongée ou répétée. Par rapport aux informations de toxicité, les catégories sont :

CATÉGORIE EUROPÉENNE DE RISQUE DE TOXICITÉ

1. Extrêmement dangereux, très toxique

Tx - Toxique

2. Très dangereux

T - Toxique

Cx - Fortement cancérigène

CANCER - Carcinogène avéré

3. Dangereux

C - Corrosif

X - Nocif

XI - Irritant

SENS - Allergène (sensibilisant reconnu)

CANCER - Carcinogène présumé

4. Autres

V - Potentiellement nocif

n.a. - (not available) Aucune information sur le risque n'est disponible

COTE DE DÉGRADATION

E Excellent

G (Good) Bon

F (Fair) Moyen

P (Poor) Faible

NR Non recommandé

NT Non testé

G/E Aucun test de dégradation de ce produit n'a été réalisé. Cependant, vu que son temps de protection est supérieur à 480 minutes, il a en principe la cote de dégradation : bon ou excellent.

TEMPS DE PROTECTION

Niveau Temps

0 1 - 10 minutes

1 11 - 30 minutes

2 31 - 60 minutes

3 61 - 120 minutes

4 121 - 240 minutes

5 241 - 480 minutes

6 plus de 480 minutes